



## Introduction

Ambroise Croizat, un des acteurs majeurs de la mise en place du système de Sécurité sociale à partir de 1945, disait à la Libération : « *La retraite ne doit plus être l'antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie* ». Or ce que nous propose Emmanuel Macron à travers sa nouvelle réforme des retraites, c'est de travailler toujours plus longtemps en repoussant l'âge légal de la retraite (65 ans ou 64 ans avec allongement accéléré du nombre d'années de cotisations pour un taux plein).

La « nouvelle étape de la vie » s'éloigne de plus en plus alors qu'un partage des richesses plus équitable permettrait d'augmenter les salaires, de créer des emplois et d'obtenir ainsi un volume de cotisations contribuant à équilibrer le système de retraite. Plus besoin de reculer l'âge de la retraite !

Contrairement à l'objectif d'équilibre financier du système de retraite affiché par les réformes depuis la fin des années 1980, celle que voulait imposer le président Macron en 2019 faisait voler en éclat l'architecture du système (calcul des pensions en annuité dans les régimes de base, pluralité des régimes de retraite, forte diminution des solidarités...) en passant à la retraite universelle par points.

Pendant sa campagne 2017, Emmanuel Macron disait « *le problème des retraites n'est plus un problème de*

***financement*** », ce sont donc les arguments de l'équité et de la transparence qui avaient été mis en avant pour justifier la réforme. La forte opposition à la baisse des pensions qui en aurait résulté ainsi que le Covid ont eu raison de cette réforme.

En 2022, il n'est plus question d'équité pour justifier le projet de recul de l'âge légal de la retraite. Plusieurs arguments ont été avancés tour à tour par Emmanuel Macron et son gouvernement. Tout d'abord, l'épouvantail du péril financier du système de retraite a été brandi. Ensuite, la réforme a été justifiée par les économies dégagées pour financer d'autres projets (éducation, santé, transition énergétique) ou pour améliorer les retraites, notamment les petites pensions.

Enfin, l'argument « nous n'avons plus les moyens pour financer le déficit des retraites » a été ressassé en boucle. Le refus du gouvernement d'augmenter les cotisations ou les impôts montre bien que l'objectif de la réforme n'est pas d'équilibrer le système de retraite mais de baisser les pensions et donc les dépenses publiques.

Pour faire passer la pilule amère du recul de l'âge légal de la retraite et/ou de l'allongement accéléré de la durée des cotisations pour une retraite à taux plein, une meilleure prise en compte de la pénibilité et des carrières longues est annoncée ainsi qu'un geste en faveur des petites retraites portant la pension minimum à 1100 € pour une carrière complète. L'indexation des pensions sur l'inflation serait aussi réactivée.

**Toutefois, la loi Travail Macron de 2017 a exclu la prise en compte de 4 facteurs de pénibilité majeurs (manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques et agents chimiques dangereux). Concernant les personnes aux carrières longues, il semble que l'âge de départ reculerait aussi.**

**Quant à la promesse de 1100 €, elle est inférieure à l'objectif fixé pour 2008 dans la loi 2003 d'un minimum de pension à 85 % du SMIC net (carrière complète), soit 1129,7 € en 2022 ! Le ministre Dussopt a dû s'en apercevoir car il parle maintenant d'« aller au-delà de 1100 euros » ! De surcroît, cette annonce ne concernera ni les retraité·es actuel·les, ni les plus petites retraites résultant de carrières incomplètes, au premier rang desquelles figurent les femmes.**

**Que vaut la promesse de réindexation des pensions sur l'inflation alors que l'augmentation des pensions en juillet 2022 est inférieure à la hausse des prix ? Ces promesses sont donc trompeuses. Par ailleurs, la suppression des régimes spéciaux est toujours dans le viseur.**

**Comme 70 % des Français sont opposés à la hausse de l'âge légal de départ à la retraite, Macron et son gouvernement essaient de faire passer la réforme en racontant des bobards.**



## **BOBARD 1**

*Le système de retraite  
par répartition est  
financièrement en danger*

L'urgence financière est le premier argument choc d'Emmanuel Macron pour imposer sa réforme des retraites. La pérennité du système de retraite était, soi-disant, mise en péril par son déséquilibre financier.

Il fallait sauver ce pilier de notre modèle social par une réforme consistant à repousser l'âge légal de la retraite à 65 ans d'ici 2031 (allongement de 4 mois par an à partir de 2023) ou, éventuellement, 64 ans avec une augmentation accélérée de la durée des cotisations pour une retraite à taux plein.

Mais cet argument s'effondre après la publication du dernier rapport du COR (Conseil d'orientation des retraites). Après deux années d'excédents, 900 millions d'euros en 2021 et 3,2 milliards d'euros attendus en 2022, la branche retraite devrait accuser un déficit minime d'ici 2032 (0,5 à 0,8 point de PIB). De plus, fin 2020, les réserves nettes totales du système de retraite s'élevaient à 8,3 % du PIB (191 milliards d'euros). Donc, pas d'urgence financière !

D'autant plus que la part des dépenses de retraites dans le PIB, indicateur qui permet d'évaluer la soutenabilité financière du système de retraite, sera stable ou en diminution jusqu'en 2070 malgré le vieillissement démographique. Cela s'explique par le décrochage du niveau de vie des retraité-e-s par rapport aux actifs, résultant des réformes passées : c'est ce qui constitue le problème majeur.

L'argument des dépenses trop élevées ne tient donc pas. D'ailleurs, il est écrit dans le rapport du COR : « *Les résultats*

*de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite».*

L'objectif de la réforme est en fait la réduction des dépenses publiques pour rassurer la Commission européenne. Il est dans la continuité des réformes précédentes : baisser les pensions et inciter celles et ceux qui le peuvent à les compléter en se tournant vers les complémentaires (retraite par capitalisation)...

Et, à terme, détruire le système de retraite mis en place en 1945, puis étendu et amélioré pour que l'assurance vieillesse n'assure plus seulement la survie des retraités mais leur permettent d'entamer une nouvelle vie indépendante.

**Dire que le système de retraite par répartition est financièrement en danger est un bobard !**







## BOBARD 2

*Les économies sur les retraites  
serviront à financer des  
investissements d'avenir  
(éducation, santé, transition...)*

Fin septembre 2022, l'argument du rétablissement de l'équilibre financier pour faire passer la pilule de la réforme des retraites avait du plomb dans l'aile. Emmanuel Macron expliquait alors devant les journalistes de l'Association de la presse présidentielle que la réforme n'aurait plus pour but de changer la société ni d'assurer la pérennité d'un des piliers de l'État social, elle servirait à financer d'autres dépenses (éducation, santé, climat...).

D'après Emmanuel Macron et son gouvernement, la seule solution pour dégager des ressources budgétaires serait de travailler plus et plus longtemps ; d'où l'importance de la réforme des retraites et celle de l'assurance chômage.

Quelle manne financière est à escompter du report de l'âge légal de la retraite à 65 ans ? Bercy chiffre les économies à environ 9 milliards € en 2027 (près de 20 milliards € en 2032). Toutefois, ces chiffrages sont fragiles. Non seulement les trajectoires de productivité et de chômage sont incertaines, mais cette réforme peut se traduire par une augmentation des allocations chômage, maladie, invalidité et minima sociaux.

Les économies réalisées sur les retraites avec la réforme seront-elles pour autant investies dans d'autres secteurs ? Rien n'est moins sûr car l'exécutif français a promis à Bruxelles, dans le cadre du programme de stabilité, de limiter la croissance des dépenses publiques à 0,6 % en volume (hors inflation) entre 2022 et 2027 alors que les dépenses de retraite pourraient progresser de 1,8 % en volume sur la même période et qu'elles représentent

//

la moitié de la protection sociale ! Rappelons que la croissance en volume des dépenses publiques a progressé de 0,9 % par an de 2011 à 2019 et de 2,4 % en 2021. Dans le contexte d'austérité budgétaire programmée et de dépenses de retraite en croissance à moyen-terme, ce ne sont pas les quelques économies sur le budget retraite en fin de quinquennat qui permettraient de financer de grands projets.

Par ailleurs, ce discours amalgame le financement de la protection sociale qui repose sur les cotisations, et le financement des politiques publiques assuré par l'impôt.

Si le gouvernement manque de ressources pour financer les dépenses d'avenir, c'est parce qu'il se prive de recettes avec les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et aux ménages les plus riches. Seule une politique fiscale plus juste permettrait de dégager les ressources nécessaires aux politiques publiques.

Les économies potentielles sur les retraites ne représentent rien face aux besoins dans les secteurs de la santé, l'éducation, la transition énergétique (besoin évalué à 5 % du PIB pour la seule transition écologique).


**Dire que la réforme des retraites financera de grands projets est un bobard !**

Vos baisses de pension  
sont nos hausses de profits





## BOBARD 3



*Le gouvernement négocie  
avec les syndicats pour  
réformer les retraites*



Après avoir menacé de faire passer en force la réforme des retraites sous forme d'un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), assorti d'un 49.3 si le projet de loi n'était pas adopté, Macron et son gouvernement ont changé leur fusil d'épaule. Ainsi Elisabeth Borne a-t-elle annoncé fin septembre 2022 à l'AFP « *faire le choix du dialogue et de la concertation* ».

Le ministre du Travail, Olivier Dussopt, a été chargé d'engager ces concertations dès le début octobre avec les organisations patronales et syndicales, ainsi qu'avec les groupes parlementaires afin d'établir un bilan des discussions avant Noël, pour ensuite présenter un projet de loi au Parlement avant fin mars 2023 et appliquer la loi sur la réforme des retraites dès l'été.

Quoiqu'il en soit, le contenu des concertations demeure problématique dès lors qu'Emmanuel Macron impose que ces dernières soient lancées sur la base de son projet de report de l'âge légal de la retraite à 65 ans en 2031 (ou 64 ans et allongement accéléré de la durée de cotisation).

Trois cycles ont eu lieu, associant réunions et rencontres bilatérales. Le premier cycle (octobre à début novembre) a traité de l'emploi des seniors et de la prévention de l'usure professionnelle. Il incluait les départs anticipés et la transition entre activité et retraite. Le second cycle (jusqu'à fin novembre) portait sur l'équité et la justice sociale, soit les petites pensions et les retraites minimales, les dispositifs de solidarité et l'égalité femmes-hommes, mais aussi, l'avenir des régimes spéciaux et l'application

du régime à certaines populations spécifiques, dont les fonctionnaires.

Enfin, le troisième cycle (jusqu'à mi décembre 2022) s'intéressait aux questions de financement du système. C'est la question la plus épineuse. En effet, le gouvernement reste accroché au report de l'âge légal de la retraite. Dans son interview du 26 octobre sur France 2, Emmanuel Macron écartait à nouveau la solution de l'augmentation des cotisations sociales pour équilibrer le système (le Medef y est toujours hostile).

Par ailleurs, l'allongement de la durée de cotisation ne semble pas constituer une alternative assez crédible pour être retenue par le gouvernement car son efficacité budgétaire est moins bonne que le report de l'âge légal... à moins que les deux ne soient couplés ! De plus, elle est rejetée par les syndicats, y compris la CFDT.

**Dire que le gouvernement négocie avec les syndicats pour réformer les retraites est un bobard !**



Nous sommes ouverts  
au dialogue avec les  
partenaires sociaux



Traduction: voilà notre  
projet et si ça ne vous  
plait pas ce sera 49.3

The graphic features a grey background with a central area of black halftone dots. In the top right, there are blue, stylized clouds. In the bottom left, there are diagonal stripes in red, blue, and yellow. The text is contained within a white, cloud-shaped speech bubble with a black outline.

**BOBARD 4**

*Nous n'avons plus les moyens  
pour financer le déficit des  
retraites*

Le 27 septembre 2022, lors d'une réunion avec les partenaires sociaux, un autre argument pour justifier la réforme des retraites a été avancé par Olivier Dussopt : la France n'a plus les moyens de financer le déficit du système de retraite.

Pourtant c'est faux ! Exception faite des deux années de crise de 2009 et 2020, la richesse annuelle produite par l'économie française continue d'augmenter quoiqu'à un rythme plus faible que par le passé. Il est donc tout à fait possible de répartir les richesses et de financer un système de retraite par répartition meilleur que le système actuel.

Les déficits enregistrés par le système de retraite résultent en premier lieu des multiples exonérations de cotisations sociales non compensées, mais aussi d'une politique de blocage des taux de cotisation employeurs et salariés depuis 2017 alors que la population de retraités a continué d'augmenter.

Et Emmanuel Macron persiste dans cette stratégie de refus de toucher au niveau des cotisations sociales en affirmant que pour équilibrer le système, il faudrait 400 € de prélèvements en plus par an et par salarié.e en 2027, ce qui provoquerait une baisse des pensions « *insupportable pour nos retraités* ». Toujours la vieille technique de la dramatisation ! Car on ne sait pas d'où sort ce montant de « 400 € ». Par exemple, l'économiste Michaël Zemmour situe l'équilibre du système en 2027 au niveau de +11 € de cotisation vieillesse par mois pour une personne au SMIC et +22 € pour une personne au salaire moyen en cas de

hausse répercutée uniquement sur les salarié-es. Mais ces sommes seront réduites de plus de moitié, dès lors que les employeurs en assumeront leur part.

L'équilibrage du système de retraite par l'augmentation des taux de cotisation retraites employeurs et salariés est plébiscitée par près d'un Français sur deux (46 %) selon un sondage IFOP-Fiducials. De plus, d'autres solutions existent pour accroître le volume des cotisations (hausse des salaires, réduction des inégalités salariales femmes-hommes, accroissement du taux d'emploi des femmes, baisse du chômage, suppression des exonérations de cotisations n'ayant aucunement stimulé l'emploi). L'élargissement de l'assiette des cotisations aux profits distribués constitue une autre piste.

Augmenter la masse des cotisations vieillesse est la seule solution qui puisse pérenniser un système de retraite par répartition de haut niveau, car les recettes provenant de l'impôt peuvent être réduites selon le bon vouloir du gouvernement et même les réserves des Fonds de réserves des retraites peuvent être partiellement détournées par l'État.

C'est le cas des réserves du Fonds de Réserve Retraites (FRR) et des menaces pèsent sur celles des retraites complémentaires Agirc-Arrco .

Depuis les années 1980, les réformes fiscales ont systématiquement réduit les recettes de l'État. Ces dernières sont passées de 22,6 % à 16,6 % du PIB entre 1981 et 2019, notamment à cause des cadeaux

fiscaux aux ménages les plus riches et aux grandes entreprises. Si l'on y ajoute l'argent de l'évasion fiscale, il y aurait de quoi financer de grands projets et abonder un Fonds de réserve retraite stabilisateur des chocs.

**Dire que la France n'a pas les moyens de financer son système de retraite actuel est un bobard !**





**BOBARD 5**

*On vit plus vieux, on doit  
travailler plus longtemps*

Certes l'espérance de vie à la naissance des femmes et des hommes a augmenté de plus de seize ans entre 1950 et 2019, mais ses gains décélèrent. En 2021, après le repli 2020 lié au Covid, elle était inférieure au niveau atteint en 2019 (- 0,2 an pour les femmes et - 0,4 an pour les hommes). C'est peut-être l'amorce d'une stagnation ou d'une baisse de l'espérance de vie dans le futur.

Cette réforme d'âge est d'autant plus injustifiée qu'une grande partie des gains d'espérance de vie et de leurs coûts ont été absorbés par les précédentes réformes des retraites. D'ailleurs, l'espérance de vie à la retraite a déjà diminué d'un an entre les générations 1950 et 1953.

Repousser l'âge légal de la retraite à 65 ans est une mesure particulièrement injuste car de grandes inégalités d'espérance de vie sont enregistrées en fonction du niveau de vie, de la catégorie sociale et des diplômes.

Ainsi, en 2021, 23 % des plus pauvres (30 % des hommes) sont déjà morts à 65 ans contre 5 % des plus riches . Les hommes cadres vivent en moyenne 6,4 ans de plus que les ouvriers (3,2 ans pour les femmes). L'écart est encore plus marqué entre « diplômés du supérieur » et « non diplômés » (+ 7,5 ans chez les hommes et + 4,2 ans chez les femmes).

De surcroît, l'espérance de vie en bonne santé à 65 ans, c'est-à-dire le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de

la vie quotidienne, s'élevait en France, en 2020, à seulement 12,1 ans pour les femmes et 10,6 ans pour les hommes. Avec une retraite à 65 ans, une part plus importante de retraité.e.s souffrira d'incapacités physiques limitant ses possibilités d'accès à un nouvel âge de la vie épanouissant. La réforme va aussi allonger la période de précarité. De nombreux seniors alternent déjà chômage et inactivité entre sortie du marché du travail et retraite. Ainsi, 32 % des personnes nées en 1950 n'étaient plus en emploi l'année avant leur retraite. Les seniors, particulièrement les femmes, risquent d'être plus nombreux et plus longtemps au chômage car les entreprises s'en débarrassent.

Repousser l'âge de la retraite est non seulement injuste socialement, mais injustifié sur le plan financier (voir bobards 1 et 4) et démographique. De surcroît, les économies globales générées par la retraite à 65 ans seront moins élevées qu'attendues car la réforme conduira à un transfert de dépenses des caisses de retraite vers l'assurance chômage, la maladie, l'invalidité et les minima sociaux.

**On vit plus vieux, on doit travailler plus longtemps est un bobard !**



Et ma retraite ?



## **Conclusion : rendons notre système de retraite actuel plus juste et plus solidaire !**

Le but de la réforme des retraites 2022 est de baisser les dépenses de retraite pour dégrader radicalement, à terme, ce pilier de la protection sociale qu'est le système de retraite. Ce démantèlement du système de retraite vise au développement des fonds de pension. Les actifs qui sont en emploi devront travailler plus longtemps avec le recul de l'âge légal de départ à la retraite et avec, éventuellement, un allongement de la durée des cotisations vieillesse pour une retraite à taux plein. Les autres verront s'allonger leur période de précarité en attendant la retraite.

Pourtant, la situation financière du système de retraite ne justifie pas cette réforme ; les déficits minimes et conjoncturels du système à moyen et long-terme pourraient être comblés par les fonds de réserve des retraites par répartition ou par l'augmentation des cotisations, à laquelle s'opposent Emmanuel Macron et le Medef, l'amélioration de l'emploi et des salaires, la suppression des exonérations de cotisations.

L'enjeu de la réforme n'est pas l'équilibre financier du système, il s'agit d'un choix de société sur la part de la richesse nationale consacrée aux retraités.es. Emmanuel Macron a tranché, sans débat démocratique, que cette part devait être contenue à 14 % du PIB, voire moins, alors que la population de retraités.es continue de croître. Leur paupérisation, qui est déjà en cours sous l'effet

des différentes réformes passées, n'est pas acceptable. D'ailleurs les Français et les Françaises ne s'y sont pas trompés puisque 70 % s'opposent au report de l'âge légal de la retraite...et plus de la moitié sont prêts à accepter une hausse des cotisations.

Cette réforme sera particulièrement injuste pour les précaires, notamment les femmes. Les durées d'espérance de vie sont beaucoup plus faibles pour les pauvres, les non diplômés et les non-cadres. La durée de carrière baisse déjà : 40,5 ans pour la génération 1955 ; 38 ans attendus pour la génération 2000. De plus, on ne vit pas plus longtemps à la retraite, l'espérance de vie à la retraite a même reculé d'un an entre la génération 1950 et 1953. Les seniors auront aussi des difficultés à travailler plus car les entreprises s'en débarrassent. Enfin, la mise en concurrence des seniors avec d'autres actifs dégradera l'accès à un emploi pour d'autres catégories, jeunes, femmes, personnes au chômage, ainsi que les conditions générales de travail des actifs pour le plus grand bénéfice du patronat.

Refuser le projet de réforme ne veut pas dire que l'on doive conserver en l'état le système actuel car des reculs sont en cours (baisse du niveau de vie relatif des retraites, augmentation du taux de pauvreté...) et les inégalités de salaires femmes-hommes sont amplifiées par ce système. Mais des solutions existent.

Des mesures de progrès social sont à mettre en place. Il faut augmenter les salaires mis à mal par l'inflation, instaurer l'égalité du salaire femmes-hommes et revaloriser

les salaires des premier.es de corvée. On fera ainsi d'une pierre, deux coups : un meilleur partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits et une augmentation du volume de cotisations.

Une participation accrue des femmes à l'emploi dégagerait des ressources importantes pour le système de retraite puisque la France ne se classe qu'au 20<sup>ème</sup> rang sur 38 pays dans l'OCDE pour le taux d'emploi des femmes.

Il faut activer le levier de la hausse des cotisations vieillesse, bloqué depuis 2017 et en faire assumer une part majeure aux employeurs. Une autre piste consiste à élargir l'assiette des cotisations aux profits distribués.

Le calcul des retraites devra être remis à plat, afin de mieux prendre en compte la diversité des parcours professionnels (carrières longues ; pénibilité ; périodes à temps partiel, au chômage ou en inactivité ; intégration des années d'études). Les pensions devront aussi être indexées sur la valeur la plus forte entre l'inflation et le salaire moyen.

Travailler moins longtemps et mieux, pour travailler tous et toutes pourrait également s'inscrire dans une démarche collective de sobriété, nécessaire face au changement climatique.

C'est pourquoi, nous devons combattre avec détermination la casse de notre système de retraite, voulue par Macron et son gouvernement.



## **Passez à l'Attac**

**Depuis 25 ans, Attac est un acteur clé des mobilisations contre la domination de la finance, pour la justice sociale et écologique. En tissant des liens avec tous les mouvements sociaux au cœur des résistances, Attac soutient et met en lumière les alternatives porteuses d'espoir pour « Un autre monde » !**

**Attac développe de l'expertise et des actions citoyennes dans lesquelles chacune et chacun peut prendre sa place. Nos adversaires disposent de moyens financiers démesurés. Pour les faire plier, nous avons besoin de votre aide !**

**Les adhésions et les dons représentent 90 % du budget de notre association et garantissent l'indépendance de nos actions. En adhérant à Attac, vous nous permettez d'amplifier nos actions et d'obtenir de nouvelles victoires pour mettre un terme à l'impunité des 1 % les plus riches et redonner de l'espoir aux 99 % qui subissent au quotidien leur pouvoir destructeur.**

**En adhérant à Attac, vous devenez membre d'un réseau de 10 000 adhérentes et adhérents en France, vous recevez le journal trimestriel *Lignes d'Attac* et vous pouvez prendre part aux actions menées par l'association. Nous comptons sur vous.**

Adhésion en 2 minutes en fonction de ses moyens et à partir de 13 euros par an :

**[france.attac.org/adherer](http://france.attac.org/adherer)**

Moins d'une minute pour faire un don en ligne :

**[france.attac.org/faire-un-don](http://france.attac.org/faire-un-don)**

## **Pour aller plus loin...**

Retrouvez les notes de décryptage, des vidéos et du matériel de mobilisation sur **france.attac.org**

Rapprochez-vous d'un comité local d'Attac :  
**<https://france.attac.org/attac/les-comites-locaux/>**

Consultez les sites des organisations syndicales

Calculez l'effet de la réforme avec le simulateur du Collectif Nos retraites :  
**<https://nosretraites-simulateur-cas-types.netlify.app/>**

Conseil d'Orientation des Retraites, Rapport annuel du COR septembre 2022 :  
**<https://www.cor-retraites.fr/node/595>**

Illustrations : François Feer  
Maquette : Jean-François Guillon  
Couverture : Designed by Freepik  
Impression : Stipa Montreuil  
Edition Attac France  
Janvier 2023



attac france  
21 ter rue Voltaire  
75011 Paris